

RÈGLEMENT DU VIDE-GRENIER
Dimanche 25 Janvier 2026 à Prévessin-Moëns
Salle Gaston Laverrière, Prévessin-Moëns

1. Réservation des emplacements

- Les emplacements sont à réserver en ligne via le lien suivant : ***[Inscription vide-grenier 2026](#)***.
- Chaque emplacement comprend une table (2m x 0,6m) et un banc, pour un tarif de **15 €**.

2. Horaires et installation

- Les vendeurs sont accueillis à partir de **8h30** à l'entrée de la salle.
- L'installation des stands se fait entre **8h30 et 9h45**, à l'emplacement attribué par les organisateurs.
- Aucun changement d'emplacement ne pourra être effectué sans l'accord des organisateurs.

3. Réservation et retard

- Les réservations sont garanties jusqu'à **9h45**. Passé ce délai, les organisateurs se réservent le droit de réattribuer les emplacements non occupés.

4. Départ et rangement

- Les vendeurs s'engagent à libérer leur emplacement **à partir de 16h** après avoir débarrassé et nettoyé leur espace.
- Les tables et bancs fournis doivent être repliés et retournés à l'emplacement indiqué par les organisateurs.

5. Accès et stationnement

- Un parking est disponible à proximité de la salle pour les véhicules des vendeurs et visiteurs.

6. Vente et réglementation

- Les vendeurs s'engagent à ne vendre que des objets personnels et d'occasion, conformément à l'article L310-2 du Code du commerce.
- Chaque vendeur ne peut participer qu'à deux manifestations de ce type par an, selon l'article R321-9 du Code pénal.
- La vente de boissons, de nourriture ou de tout produit alimentaire est strictement réservée au Sou de la Bretonnière.

7. Responsabilité

- Le Sou de la Bretonnière décline toute responsabilité en cas de vol, détérioration ou accident survenus pendant l'événement.
- Les vendeurs sont responsables de leurs marchandises et doivent être munis d'une pièce d'identité pour s'enregistrer auprès des organisateurs.

8. Consignes générales

- **Interdiction de vendre avant 10h**, heure officielle d'ouverture au public.
- L'entrée est gratuite pour les visiteurs.
- Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur de la salle

La participation au vide-greniers, que ce soit en tant que vendeur ou visiteur, implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.